



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/08/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	4
Suffrages exprimés	13
Vote pour	
Vote pour	13
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit août à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le **11/08/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – DALIBARD – HEURA – KARROUCHI – PALAGONIA – PIROUD – SNITSELAAR – YACOUB

**REPRÉSENTÉS : Mme ROUX par Mme PIROUD
Mme SION par Mme BERNARD
M. BUCARO par M. HEURA
M. LAMY par M. YACOUB**

ABSENTS : Mme AUDIBERT C et M. AUDIBERT R

Secrétaire de séance : **Mme ADAMO**

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT
Accroissement temporaire d'activité – Article L332-23-1 du CGFP**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment article L332-23-1 relatif au recrutement temporaire d'agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Expose qu'il est nécessaire de recruter un agent en crèche pour satisfaire les besoins du service et un agent à l'école de musique

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques

Propose la création des emplois non permanent suivants :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de poste	Fonction	Diplôme / expérience requis	Rémunération
CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANTS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Temps non complet 4h00/20h00	1	Professeur de guitare	10 ans d'expérience dans le domaine	Entre Indice brut 379 indice majoré 349 et indice brut 415 indice majoré 369
CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANTS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Temps non complet 9h30/20h00	1	Professeur de FM et chant	10 ans d'expérience dans le domaine	Entre Indice brut 379 indice majoré 349 et indice brut 415 indice majoré 369
CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANTS TERRITORIAUX ENSEIGNEMENT	Temps non complet 5h15/20h00	1	Professeur de batterie	10 ans d'expérience	Entre Indice brut 379 indice majoré 349 et indice brut

AR Prefecture

006-210600250-20220810-2022_074-DE Reçu le 23/08/2022 Publié le 23/08/2022		ARTISTIQUE				dans le domaine	415 indice majoré 369
ANIMATION	ADJOINTS ANIMATION TERRITORIAUX	Temps non complet 17h30/35h00	1	Agent en crèche	1 an d'expérience		Entre Indice brut 388 indice majoré 355 et indice brut 397 indice majoré 361

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu

AUTORISE le maire pendant toute la durée de son mandat à recruter des agents contractuels selon le grade et l'échelon indiqué. Les agents recrutés devront justifier des qualifications requises pour le poste.

S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits correspondants au budget
MET à jour le tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

